

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Conditions applicables à compter du 1^{er} septembre 2010
(pouvant être modifiées dans le respect des obligations légales)

FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- ▶ Ouverture et tenue de compte gratuit
- ▶ Envoi relevé de compte mensuel gratuit
- ▶ Relevé de compte supplémentaire :
(à la quinzaine ou détaillé par compte) 0,50 €
- ▶ Relevés de compte quotidiens, forfait mensuel. 20 €
- ▶ Retrait d'espèces au guichet du Crédit Municipal de Dijon gratuit
- ▶ Délivrance de relevé d'identité bancaire gratuit
- ▶ Modification de l'intitulé de compte. gratuit
- ▶ Mise en place d'adresse courrier particulière 5 €
- ▶ Résiliation de procuration 5 €
- ▶ Gestion de compte inactif pendant toute l'année civile
(perception annuelle). 10 €
- ▶ Clôture de compte gratuit

Retrait d'espèces à découvert sans convention préalable

- ▶ Commission d'intervention (par retrait) 6,50 €

Paiements effectués à découvert sans convention préalable

- ▶ Dans la limite de 75 € de découvert gratuit
- ▶ Au-delà de 75 € de découvert commission d'intervention
(par paiement). 6,50 €

Découvert autorisé par convention préalable

- ▶ Utilisation de la convention (forfait mensuel) 2 €
- ▶ Intérêts débiteurs : TEG taux BDF* - 1 pts
* Taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit au cours du trimestre précédent constaté par la Banque de France
- ▶ Dépassement du découvert autorisé : commission d'intervention
(par dépassement) 6,50 €

Clients privés de chéquier

- (Interdits bancaires et clients à qui la délivrance d'un chéquier est refusée)
- ▶ Forfait mensuel "moyens de paiement alternatifs au chèque" 3 €
(ce forfait inclut les services bancaires de base décrits ci-dessous)
(article D.312-5 du Code Monétaire et Financier)

Clients bénéficiant du "droit au compte"

(Bénéficiaires : titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France (articles L.312-1 et D.312-6 du Code Monétaire et Financier))

- ▶ Services bancaires de base (SBB) gratuit
(article D.312-5 du Code Monétaire et Financier)

Descriptif des services bancaires de base :

- Gestion du compte : ouverture, tenue, clôture, changement d'adresse, relevé mensuel, édition de RIB, consultation gratuite du compte sur Internet

- Moyens de paiement : carte de retrait et de paiement à autorisation systématique, versement et retrait d'espèces, chèques remis, virements, prélèvements, 2 chèques de banque par mois

Site Internet et serveur vocal :

- ▶ Abonnement gratuit
- ▶ Consultation du compte sur Internet gratuit
- ▶ Coût d'appel serveur vocal :
- n° indigo depuis poste fixe (informations générales) 0,150 €/mn
- n° audiotel (consultation de compte) 0,225 €/mn

CHÈQUES

- ▶ Délivrance et renouvellement de chéquier gratuit
- ▶ Expédition de chéquier (en recommandé ou fréquence C). tarif postal
- ▶ Chèque de banque 8 €
- ▶ Opposition sur un ou plusieurs chèque(s) 14 €
- ▶ Copie de chèque 6 €

PRÉLÈVEMENTS

- ▶ Avis de prélèvement reçu au débit du compte. gratuit
- ▶ Mise en place d'autorisation de prélèvement
(sauf produits commercialisés par le Crédit Municipal et Impôts). 2 €
- ▶ Révocation sur autorisation de prélèvement gratuit
- ▶ Avis de prélèvement émis au crédit :
- 1 à 25 opérations (forfait trimestriel) 5 €
- de 26 à 150 opérations (forfait trimestriel) 25 €
- au dessus de 150 opérations (par opération) 0,20 €

CARTES BANCAIRES

Cotisation annuelle

- ▶ Carte de retrait privative Crédit Municipal de Dijon gratuit
- ▶ Carte bancaire nationale débit immédiat¹ 35 €
- ▶ Carte bancaire nationale débit différé¹ 40 €
- ▶ Carte Visa Electron (à autorisation systématique) 30 €
- ▶ Carte bancaire internationale débit immédiat (VISA) 35 €
- ▶ Carte bancaire internationale débit différé (VISA) 40 €
- ▶ Deuxième carte sur même compte bancaire (sauf Electron) 1/2 tarif

¹ La souscription de Cartes Bancaires nationales n'est plus possible depuis le 1er juin 2010

Retrait d'espèces au distributeur

- ▶ Du Crédit Municipal avec carte privative. gratuit
- ▶ Du Crédit Municipal avec carte bancaire. gratuit
- ▶ D'une autre banque avec carte bancaire (Visa pour zone euro) :
- jusqu'à 6 retraits par mois gratuit
- au-delà de 6 retraits par mois (par retrait). 1 €
- ▶ D'une autre banque hors zone Euro
avec carte bancaire Visa 2,30%

Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque

- ▶ En France 4,50 €
- ▶ A l'étranger zone Euro 4,50 €
- ▶ A l'étranger hors zone Euro 4,50 €

Modification de service

- ▶ Type de carte, type de débit et utilisation tarif cotisation
- ▶ Résiliation contrat porteur carte 5 €
- ▶ Réfection de carte défectueuse gratuit
- ▶ Réfection de carte autre motif. 5 €
- ▶ Envoi de la carte bancaire (en recommandé) tarif postal
- ▶ Réédition du code confidentiel
(carte bancaire, carte privative) 6 €

Paiement par carte

- ▶ Augmentation de plafond mensuel 5 €
- ▶ Paiement par carte en France gratuit
- ▶ Paiement par carte en zone Euro gratuit
- ▶ Paiement par carte hors zone Euro 2,30%
- ▶ Opposition sur carte motif perte ou vol gratuit
- ▶ Changement d'adresse sur contrat gratuit

VIREMENTS

- ▶ Virement interbancaire reçu au crédit du compte gratuit
- ▶ Virement ponctuel externe avec RIB 3,25 €
- ▶ Mise en place virement permanent externe avec RIB 5 €
- ▶ Virement interne gratuit
- ▶ Modification et clôture de virement permanent 5 €
- ▶ Virement urgent de trésorerie (refacturé selon frais interbancaires) 15 €
- ▶ Virement sur base liste papier ou support dématérialisé :
- 1 à 250 opérations (forfait trimestriel) 10 €
- 251 à 1000 opérations (forfait trimestriel) 30 €
- au dessus de 1000 opérations (par opération). 0,04 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- ▶ Incidents de fonctionnement du compte (insuffisance de provision, chèque irrégulier, rejet pour cause de saisie, d'avis à tiers détenteur ou de blocage de compte) nécessitant un traitement particulier (de type courrier, appel téléphonique...) 5 €

Chèques

- ▶ Forfait de rejet de chèque sans provision inférieur ou égal à 50 €⁽¹⁾ 30 €
- ▶ Forfait de rejet de chèque sans provision supérieur à 50 €⁽¹⁾ 50 €
(1) Forfait incluant : frais postaux d'envoi de lettre d'information préalable et de lettre d'injonction de ne plus émettre de chèque - frais de rejet - frais de «blocage» de compte - frais d'émission de certificat de non paiement après délai de régularisation de 30 jours - frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- ▶ Emission de chèque en période d'interdiction bancaire 6 €
(Hors délai de régularisation de 30 jours)
- ▶ Rejet de chèque remis à l'encaissement 6 €

Cartes bancaires

- ▶ Opposition sur carte motif usage abusif 30 €
- ▶ Carte capturée suite opposition usage abusif 40 €
- ▶ Contestation injustifiée d'un paiement par carte. 30 €

Divers

- ▶ Saisie attribution - Avis à tiers détenteur 50 €
- ▶ Opposition administrative reçue sur compte bancaire :
- en dessous de 600 € 10% du montant de l'opposition
- à partir de 600 € et au delà 60 €
- ▶ Rejet de prélèvement pour absence de provision :
- en dessous de 13 € montant du prélèvement
- à partir de 13 € et au delà 13 €

ASSURANCE SUR COMPTE

Nota : cotisation annuelle - tarification à titre indicatif

Griffon Protection

- ▶ Assurance moyens de paiement (par compte) 19 €
- ▶ Assurance décès accidentel (par compte) 9 €

Mutex

- ▶ Assurance décès accidentel (par titulaire) 1,26 €
Nota : le produit n'est plus disponible à la vente

AUTRES SERVICES

- ▶ Attestation diverse sur fonctionnement de compte ou prêt (unité) 6,50 €
- ▶ Recherche de document (unité) 12 €
- ▶ Recherche complexe de documents suivant devis
- ▶ Duplicata relevé de compte/extrait 2 €
- ▶ Mandat 10 €
(+ tarif postal)
- ▶ Télétransmission fichiers de virement par ALTIGO
(forfait trimestriel) 10 €
- ▶ Edition de tableau d'amortissement/décompte (dont tarif postal) 2 €
- ▶ Envoi de documents divers par voie postale tarif postal
- ▶ Ouverture dossier de succession au-delà de 750 euros
(avec minimum 30 € et maximum 200 €) 0,5% sur actif
- ▶ Documents conservés au guichet à la demande du client 40 €/an
- ▶ Retrait d'espèces à la caisse d'un autre Crédit Municipal 8 €
- ▶ Demande de liste des opérations automatiques et récurrentes effectuées sur le compte à la clôture de celui-ci (prélèvements, virements, TIP émis ou reçus) 15 €
- ▶ Prise en charge dossier contentieux 40 €

Le **Crédit Municipal**,

un réseau d'agences à votre service...



TRANSFERTS

- ▶ Compte et plan Epargne Logement 40 €
- ▶ Livret Epargne Populaire 40 €

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Devises

- ▶ Client bancaire à la vente 1,50 €
- ▶ Client bancaire au rachat gratuit
- ▶ Client non bancaire à la vente 10 €
- ▶ Client non bancaire au rachat 10 €

Autres opérations

- ▶ Chèque bancaire émis en faveur d'un bénéficiaire ayant un compte à l'étranger 10 € (+ frais interbancaires)
- ▶ Encaissement chèque payable à l'étranger suivant frais interbancaires
- ▶ Virement de fonds à l'étranger dans l'espace SEPA* 3,25 €
- ▶ Virement de fonds à l'étranger hors espace SEPA* 20 € (+ frais interbancaires)
- ▶ Rachat traveller's chèques client bancaire gratuit
- ▶ Rachat traveller's chèques client non bancaire 10 €
- ▶ Vente traveller's chèques 1% (minimum 16 €)

*Single Euro Payments Area : Espace Unique de Paiements en euro

OPÉRATIONS SUR TITRES

- ▶ Frais de courtage avec minimum de 19 euros 1,30%
- ▶ Bourse étrangère frais réels
- ▶ Plus-value relevé annuel tarif postal
- ▶ Plus-value relevé exceptionnel 31 €
- ▶ Droit de garde forfaitaire par compte ou groupe de comptes 25 €
- ▶ Droit de garde proportionnel : évaluation au 31 décembre
 - par compte titres dont l'évaluation est inférieure à 45 000 € 1,5 ‰
 - par compte titres dont l'évaluation est supérieure ou égale à 45 000 € 1 ‰plafonné à 160 €
- ▶ Par ordre non exécuté et annulation d'ordre 5 €
- ▶ Transfert de compte par ligne transférée (avec minimum de 30 euros) 6 €
- ▶ Attestations diverses compte titres 6 €
- ▶ Clôture de compte titres 20 €

INFORMATION CLIENTELE

Garantie des dépôts dans les Etablissements de crédit

En application de l'article L.312-4 du Code Monétaire et Financier et du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 99-05 du 9 juillet 1999 relatif à la garantie des dépôts, le Crédit Municipal de Dijon est couvert par le fonds de garantie institué par les pouvoirs publics. Le plafond d'indemnisation par déposant est fixé à 70 000 euros.

Information sur la médiation bancaire

Une procédure de médiation bancaire gratuite existe pour les particuliers (les personnes morales ne peuvent en bénéficier). Elle comporte 3 étapes : 1ère étape auprès de l'agence de rattachement; 2ème étape auprès du Service de la Relation Clientèle en cas de désaccord persistant; 3ème étape devant le Médiateur (BP 151 - 75422 PARIS CEDEX 09) si aucune solution n'a été précédemment trouvée.

AUXERRE

19 rue Paul Bert
Tél. 03 86 72 15 30
agenceauxerre@ccmd.fr

BELFORT

2 rue de l'As de Carreau
Tél. 03 84 22 27 50
agencebelfort@ccmd.fr

BESANÇON

32 rue Charles Nodier
Tél. 03 81 83 07 80
agencebesancon@ccmd.fr

BOURGES

2 place Planchat
Tél. 02 48 24 63 23
agencebourges@ccmd.fr

CLERMONT FERRAND

39 rue Montlosier
Tél. 04 73 17 61 50
agenceclermont@ccmd.fr

MÂCON

22 bis rue de la République
Tél. 03 85 39 96 40
agencemacon@ccmd.fr

NEVERS

8 place Carnot
Tél. 03 86 71 66 86
agence-nevers@ccmd.fr

ORLÉANS

place Louis XI
Tél. 02 38 54 46 46
agenceorleans@ccmd.fr

DIJON Siège

26 rue de Mulhouse
Tél. 03 80 77 54 00
relationsclients@ccmd.fr

DIJON Forges

52 rue des Forges
Tél. 03 80 44 11 20
agencedijonforges@ccmd.fr

Dijon, le 1^{er} juin 2010

Chère Cliente, cher Client,

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux conventions de compte de dépôt, le **Crédit Municipal** a le plaisir de vous communiquer dans ce document, les **conditions tarifaires des opérations et services bancaires aux particuliers** applicables à compter du **1^{er} septembre 2010**.

Cette brochure est en permanence à votre disposition dans l'ensemble de nos agences.

Nous vous invitons à vous y reporter afin de connaître les nombreux avantages tarifaires de nos prestations dans la gestion de votre compte de dépôt et de vos placements.

Si vous n'en disposez pas encore, n'hésitez pas à faire la demande de votre convention de compte auprès de votre agence habituelle.

Vous pouvez également consulter nos tarifs sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.creditmunicipal-dijon.fr

Vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité,

Cordialement,

Marion JOYEUX

Directrice Générale



www.creditmunicipal-dijon.fr

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale - Siège social : 26 rue de Mulhouse
BP 77837 - 21078 DIJON CEDEX - N° SIREN 262102460 - www.creditmunicipal-dijon.fr - Tél. 03 80 77 54 00 - Fax 03 80 77 54 53
Inscrit comme intermédiaire en assurance sous le numéro d'immatriculation 08 041 429 au registre tenu par l'ORIAS (www.orias.fr)